

L'hon. M. ROWELL: Lord Beaverbrook a proposé la création d'un service impérial de nouvelles, mais cette proposition avait été faite à une conférence antérieure —je ne suis pas certain si c'est en 1911 ou 1917—. Dans cette circonstance la proposition fut faite par l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, et le mémoire dont il est question dans la résolution avait été préparé et soumis par lord Beaverbrook. Les résolutions concernant le transport maritime sur la 11e et la 24e.

L'hon. M. LEMIEUX: Avant de passer à un autre sujet, mon honorable ami peut-il nous dire s'il a été question des tarifs maritimes?

L'hon. M. ROWELL: Oui.

L'hon. M. LEMIEUX: Une décision a-t-elle été prise? Le ministre n'ignore pas qu'il s'est produit de ce côté de l'Atlantique un fort mouvement en faveur de l'abaissement des tarifs d'assurance maritimes. En plusieurs circonstances, les intéressés se sont adressés au ministre du Commerce, et ce dernier leur a promis de se mettre en relation avec les Lloyds et les autorités impériales pour obtenir des conditions plus avantageuses pour les expéditeurs canadiens. La conférence a-t-elle décidé quelque chose au sujet de cette question?

L'hon. M. ROWELL: Voici ce qui a été fait: Il a été décidé de nommer une commission impériale composée de représentants des Dominions et de la mère patrie pour étudier toute la question du transport maritime ainsi que plusieurs autres mentionnées dans la résolution, pour trouver un remède aux griefs dont on se plaignait.

La résolution n° 11 est ainsi conçue:

La conférence accepte, en principe, l'institution d'une commission d'enquête impériale et renvoie la question à un comité de la conférence, chargé de rédiger un projet détaillé à cette fin.

La conférence décide aussi de charger ce comité d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour encourager et faciliter les communications entre les différentes parties de l'empire, en accordant une attention particulière aux dimensions probables des navires et à l'outillage des ports, ainsi qu'à la résolution soumise par le premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

Conformément à cette résolution la conférence nomma un comité chargé de faire un rapport. Après avoir tenu plusieurs séances, le comité décida qu'il était incapable de prendre une décision dans le peu de temps que devait durer la conférence, sans pouvoir consulter des experts et sans avoir institué une enquête complète. Voici cette résolution 20, 24:

[M. Lapointe (Kamouraska).]

Pour maintenir les relations d'une manière satisfaisante et en même temps encourager les échanges commerciaux et industriels entre les différents pays de l'empire britannique, cette conférence est d'avis que la question du transport maritime sur les principales routes, particulièrement entre le centre de l'empire et les possessions d'outre-mer, y compris l'Inde, doit être étudiée à fond par une commission impériale composée de représentants du Royaume-Uni, des possessions britanniques et des dépendances.

2. Dans ce but, il y a lieu de nommer une commission d'enquête impériale représentant les différentes parties de l'empire et autorisée à étudier toutes les questions concernant les tarifs de transport maritimes, le développement et l'amélioration des moyens de communications par mer entre les différentes parties de l'empire, en accordant une attention spéciale à la dimension et au type des navires et à l'outillage des ports; cette commission comprendra, outre les représentants des gouvernements intéressés, des experts sur les questions à étudier et des représentants des compagnies de transport et de commerce.

Le gouvernement impérial a invité le Canada à nommer son représentant dans cette commission et la question reste pendante en attendant le retour à la santé du ministre des affaires navales (M. Ballantyne), qui était membre de ce comité et qui a contribué à la rédaction de cette résolution. L'honorable ministre s'occupera de cette question dès son retour et le représentant du Canada sera nommé pour étudier toutes les questions comprises dans la résolution.

La résolution n° 12 de la conférence a trait à un service impérial de colis postaux:

En vue d'encourager le commerce impérial, la conférence croit désirable d'augmenter, perfectionner et coordonner le service actuel de colis postaux entre les différentes parties de l'empire et exprime le vœu que les propositions contenues dans le mémoire soumis par la Chambre de Commerce soient étudiées par les gouvernements représentés à la conférence, en vue de réparer un projet détaillé pour le règlement de cette question.

Le gouvernement du Royaume-Uni fit observer à la conférence que dans plusieurs parties du monde, le service des colis postaux était beaucoup plus étendu qu'au Canada et que dans d'autres pays de l'empire. Ici, la dimension des colis est plus restreinte que dans plusieurs autres endroits, et l'on suppose que l'établissement d'un service de colis postaux plus libéral que celui que nous avons actuellement serait de nature à encourager les échanges entre les diverses parties de l'empire.

La conférence a adopté une résolution qui approuvait le principe général, mais les détails du projet n'ont pas été arrêtés.

M. McMASTER: Nous pensions qu'on s'était beaucoup servi de la poste aux colis au Canada depuis quelques années.